



Depuis le mois de février 2019, un certain Andrew Berthold -qui signe également sous le nom d'Andrew Avalin et Berthold Steauer- utilise un blog de Médiapart pour distiller de pures conneries qui ne sert ni le journalisme d'investigation, ni les journalistes chevronnés Edwy Plenel, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit et Marie-Hélène Smiéjan qui ont créé ce site d'actualité français renommé qu'est Mediapart qui sait faire la part des choses. Heureusement.

Ainsi, les « articles » publiés dans le blog « La voix du sud » du Club Mediapart -comme d'ailleurs sur d'autres blogs de cet espace, qui peuvent être créés par n'importe qui-, sont suivis du texte suivant, écrit en petites lettres : **Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction**

Quel est le contenu de ces « articles » de cet Andrew Berthold ? Ce sont des attaques systématiques de personnalités de Madagascar, avec un français absolument exécrationnel qui rabaisse, sinon avilit complètement la renommée de Mediapart et d'Edwy Plenel, le journaliste le plus connu de l'équipe fondatrice. Qui est exactement ce Walter Berthold au nom multiple et de quelle nationalité est-il ? Il me fait penser à Rolly Mercia (l'ex-ministre de la Communication Harry Laurent Rahajason) mais le style bertholien de « la voix du sud » est moins « coloré » et tend à faire penser que c'est de la langue malagasy traduit mot à mot.

Quelques exemples, publiés tels quels ici, tirés du dernier texte en date du 9 mai 2019, intitulé **Madagascar : De scandale en scandale**

.
«

Avec le froid qui débute à peine à Madagascar, dans les chaumières, la chaîne télévisée nationale se fait zapper, on ne parle que les attaques et les invectives que subisse l'Etat, par ses erreurs, par ses errements, par maladresses bref, de scandale en scandale, ceci tous les jours. (...) Nous savons pourquoi les poursuites n'ont pas abouti jusqu'à l'arrestation de ces chérubins, oui c'est vrai, on dirait des angelots, bien habillés, polis, qui vivent dans le luxe, mais sommes toutes des personnages capables de tout. (...) Bref, un pays où on s'enrichit le mieux et le plus facilement sur terre serait Madagascar, avec un peuple qui ne pose pas de soucis à ce que font leurs gouvernants, ces bornes, ils sont □ rois au pays des aveugles □ »

. Oui : style incroyable mais vrai. Rien n'est maîtrisé ni la syntaxe, ni le vocabulaire et encore moins l'orthographe. Avec ce nom à consonance anglo-saxonne, Andrew Berthold etc. ferait mieux de rédiger en anglais (et pourquoi pas en malagasy). Je me ferai un plaisir de le traduire, à condition qu'il sorte de son anonymat lâche.

Du coup, même si tout ce qu'il raconte n'est pas tout à fait faux, sa crédibilité en prend un coup. Il est certain que ses informateurs gravitent autour de l'actuel pouvoir à Madagascar, mais ne connaissent que des bribes entendues çà et là qui deviennent des romans de série Z sous la plume d'un mercenaire sado-masochiste qui espèrera vivement tomber dans l'oubli lorsque les réalités historiques apparaîtront au fur et à mesure de ce mandat présidentiel d'Andry Rajoelina dont le nom est écrit selon la fantaisie de cet Andrew Berthold Avelin Steauer alias aussi François Piétot et même Falinirina Rabezato signifiant littéralement en langue malagasy « □ gai espéré monsieur plein de centaines □ »

. Centaines de quoi ? De conneries qui vont se retourner contre lui pour l'étouffer.

Etant donné qu'on ne peut pas avoir de dent contre un fantôme, un lâche qui s'attaque à mon pays via des dirigeants qu'il prétend dénoncer en se la jouant Edwy Plenel (là, il confond carrément les torchons et les serviettes, le gars !), voici ma démarche. J'invite toutes les personnes qu'il a caricaturé à le traiter avec mépris, donc à ne pas tenter un quelconque droit de réponse (pourquoi aussi étant donné que s'il s'amuse à se prétendre journaliste, ce sera de

l'usurpation de titre). Vous avez autre chose à faire que de donner de l'importance à un énième mercenaire qui se fera attraper bêtement par son manque d'intelligence flagrante. De mon côté, en tant que journaliste depuis bientôt 40 ans, je vais démontrer, à travers de vrais articles de fonds, que ces attaques en règle ne feront jamais partie de l'Histoire de Madagascar et qu'elles vont péter à la gueule de cet énergumène qui se prend un peu trop au sérieux avec une stratégie de «*serial merdic*» (expression bientôt déposée, attention !). Jusqu'à quand ?

Pour le moment, j'immortalise, dans ce dossier unique, inédit, les titres de cet illustre inconnu qui fait honte à Mediapart et à la langue française. Par ailleurs, étant donné que jamais je n'entraverai la liberté d'expression et d'opinion, étant journaliste, j'attirerai votre attention et celle de l'équipe d'Edwy Plenel à travers un rappel de la charte de participation à Mediapart, avec de larges extraits. J'invite les modérateurs à lire et relire cette Charte et la prose du dénommé Andrew Et cetera, puis agir en conséquence. Car si n'importe qui peut ouvrir un blog sur Mediapart, cela ne signifie pas qu'on peut écrire n'importe quoi en mettant en avant cette enseigne prestigieuse créée en 2008, 7 ans après la création de madagate, en février 2001, tout de même... Allons-y pour cet Andrew (Andry io?).

Les titres du blog «*la voix du sud*» de Mediapart

21 février 2019. **Madagascar : Election Présidentielle, sous l'office du tribalisme.**

Madagascar, actuellement présidé par un jeune aux intentions moyen-âgeuses. Même article paru deux fois, l'un ayant été supprimé. Le français infect du style bertholdien décrédibilise ce torchon contraire à certains termes de la Charte même de Mediapart.

22 février 2019. **L'Afrique Francophone malade.** L'Afrique francophone, de polémiques en polémiques sur les élections présidentielles. Signé sous le nom d'Andrew Avalin

23 février 2019

L'insécurité à Madagascar. Madagascar : images exécrables de l'insécurité dont les meilleures cibles sont les étrangers, tantôt par l'assassinat, tantôt par le kidnapping. Non signé mais avec des photos totalement contraires aussi à la Charte de Mediapart.

1^{er} mars 2019 – 27 février 2019. **Madagascar : Élection présidentielle sous l'office du tribalisme (suite).** Madagascar : actuellement, présidé par un jeune aux pratiques moyen-âgeuses (suite)

5 mars 2019. **Madagascar : scandales à l'infini...** Eddy Maminirina et les caïds du gouvernement N'tsay Christian. La JIRAMA et ses bourreaux. Ce texte, signé Andrew Avelin, annonce la « serial merdic » avec bientôt « Deux dossiers épais et révélateurs ».

5 mars 2019. **Madagascar : De la déconfiture à l'isolement.** Le spoil system a fait ses premiers heureux et ses premiers déçus. Pure désinformation signée Andrew Avalin, toujours

6 mars 2019. **Madagascar : BIANCO, limogeage urgent et impératif du Général Benjamina Ratovoson.** BIANCO, les dessous d'un limogeage abusif. Berthold Steauer

7 mars 2019. **Madagascar : arrestations, pratique coloniale.** Arrestations, pratique coloniale : les boucs émissaires. Sans signature mais le style est très Berthold Steauer

9 mars 2019. **Madagascar : assassinats et empoisonnement non-élucidés jusqu'à ce jour.** Feue Nadine Ramaroson, le colonel Charles Andrianasoavina et bientôt Eddy Maminirina et Mbola Rajaonah à la trappe. Signé Berthold Steauer encore.

11 mars 2019. **L'intelligences, émotionnelle, artificielle et collectives.** Intelligences, émotionnelle et collective battues dans plusieurs domaines par l'I-A. Signé Yves Le Bihan dont on voit le visage. Article sérieux.

15 mars 2019. **Madagascar : une île perdue dans les dédales de la démagogie politique.**

La démagogie, devenue fonds de commerce de propagande des politiciens malgaches. Ici, pour François Piétot, 200.000 ariary (salaire minimum effectivement mis en vigueur récemment, Mister Piétard !) valent environ 100€. Bravo !

18 mars 2019. **Madagascar : arrestations des portes-flingues, une opération de séduction.** Les portes-flingues sont, ceux qui dans l'administration exécutent les opérations de malversations, de détournements, et les abus divers. Signé François Piétot encore.

20 mars 2019. **Madagascar : le " riz pas cher " objet de polémiques.** Le riz pas cher, de tous les dilemmes. Signé Berthold Steauer

2 avril 2019. **Gondwanaland, la République où les bordels sont rois.** Gondwanaland, une île perdue dans l'océan indien, une République sodomie. (rire pincé). Signé François Piétot toujours.

4 avril 2019. **Madagascar, une diplomatie bancale.** Madagascar - Sénégal, diplomatie entre "sidekicks" ou "minions" par Andrew Berthold

8 avril 2019. **Madagascar : Des mains criminelles, et des pensées machiavéliques.** Des mains criminelles jamais identifiées mais connues. Des pensées machiavéliques, très efficaces et très bien organisées. Signé Falinirina Rabezato cette fois-ci. Mais le style reste le même.

9 avril 2019. **Madagascar : le pouvoir politique et l'argent : les élucubrations imbéciles.** Un pays au bord de la faillite : une guerre civile évitée de justesse.
Andrew Berthold.

17 avril 2019. **Madagascar : les pinces s'entremêlent.** Guerre de leadership entre un conseiller "très spécial du président" et une " ministre très spéciale".
Andrew Berthold.

23 avril 2019. **Panique à bord.** L'AIR GONDWANA tangue et vacille. Francois Piétot

26 avril 2019. **Madagascar : un plat qui se mange froid.** Madagascar sous l'égide des lobbys étrangers.
Andrew Berthold.

1^{er} mai 2019. **Madagascar : une armée divisée et mercenaire.** Un pays qui sombre dans la somnolence.
Andrew Berthold.

9 mai 2019. **Madagascar : De scandale en scandale.** Insouciance inégalée des malgaches
Andrew Berthold.

Charte de participation à Mediapart

Mediapart est un Journal payant d'information en ligne. Il met à la disposition de ses abonnés et de son équipe un espace de contributions personnelles dénommé le « Club », à la fois réseau social et plateforme de blogs.

Le Club – et plus généralement tous les espaces de contribution de Mediapart (commentaires des articles du Journal, tchats...) – est un lieu d'information, de débats, d'échanges et de discussions, respectueux de la liberté d'expression, du pluralisme et de la réputation ou des droits d'autrui.

Pour en faire un espace de convivialité, Mediapart demande à ses contributeurs de respecter les règles de bonne conduite qui suivent et la législation en vigueur, et notamment les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

* En devenant contributeur à Mediapart, vous vous engagez à respecter la présente Charte de participation. La Charte est applicable à toutes les contributions et tous les contributeurs, abonnés, invités, membres de l'équipe de Mediapart, dans tous les espaces participatifs.

Responsabilité

Les contributions publiées par les abonnés de Mediapart relèvent exclusivement de leur responsabilité et ne subissent aucun contrôle *a priori*. Toutefois, conformément à la loi, dès lors qu'il sera informé de la publication d'un contenu susceptible d'engager sa responsabilité pénale, et après avoir informé le contributeur responsable de cette publication, Mediapart pourra procéder à sa suppression (1).

Votre identifiant

Mediapart vous recommande de participer à notre site sous votre nom.

Si toutefois vous préférez le pseudonymat, vous devrez respecter les règles suivantes:

- votre pseudo devra être stable dans le temps,

- il n'est pas permis d'usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale, de choisir un pseudo de nature à créer la confusion ou à tourner en dérision une personne physique ou morale,

- les pseudos contenant des allusions racistes, sexistes, homophobes ou xénophobes sont également interdits.

Mediapart attire l'attention des contributeurs sur le fait qu'un pseudonyme ne les exonère pas de leur responsabilité tant pénale que civile résultant des contenus qu'ils publient, et ce même lorsqu'ils auraient été supprimés à leur initiative et/ou à celle de Mediapart.

Vos contributions

Chaque abonné de Mediapart a la possibilité d'éditer et de publier, sous les conditions précisées ci-dessous, et sous sa pleine et entière responsabilité, des textes, des liens hypertexte, des images, des photographies, des vidéos et des enregistrements sonores.

Toutes les contributions publiées dans le Club de Mediapart sont accessibles à l'ensemble des internautes.

Les commentaires publiés à la suite des articles du Journal ne sont visibles que par les abonnés de Mediapart.

Les règles suivantes sont applicables à toutes vos contributions : billets, commentaires, etc. quelle que soit leur forme (texte, lien, image, vidéo...).

• **Respect et politesse.** Insultes, invectives, injures, harcèlement, dénigrement et propos de nature diffamatoire, envers tout contributeur comme envers Mediapart et sa rédaction, n'ont pas leur place sur Mediapart. Sera considéré comme du dénigrement toute contribution ayant pour objet d'attaquer la réputation d'un participant, de médire sur son compte, d'en parler avec

malveillance, et de manière répétitive.

• **Vie privée.** La divulgation d'informations relevant de la vie privée d'autres abonnés ou de toute autre personne, la divulgation d'informations permettant l'identification nominative et précise d'un abonné usant d'un pseudonyme, la diffusion des adresses postales, électroniques et numéros de téléphone personnels de quiconque est interdite.

• **Liberté d'expression.** Les contributions publiées doivent respecter la législation en vigueur et notamment les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Les contributions doivent être dénuées de tous :

- propos à caractère raciste, xénophobe, révisionniste, négationniste;

- propos injurieux, diffamatoires, discriminants, envers une personne ou un groupe de personnes, en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion;

- propos injurieux, diffamatoires, discriminants, envers une personne ou un groupe de personnes, en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap;

- propos injurieux, diffamatoires, discriminants, portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, ou à la réputation et aux droits d'autrui;

- propos portant atteinte à la dignité humaine;

- provocation à la violence, au suicide, au terrorisme et à l'utilisation, la fabrication ou la distribution de substances illégales ou illicites;

- provocation, apologie ou incitation à commettre des crimes ou des délits et plus particulièrement des crimes contre l'humanité;

- réclame

- fausses nouvelles

- contenus pédo-pornographiques.

• **Droit d'auteur et propriété intellectuelle.** Préalablement à toute publication d'un contenu, le contributeur se sera assuré de pouvoir justifier à tout moment de tout droit et autorisation requis pour la reproduction de tout texte, image, son, vidéo... contenu dans chacune de ses contributions. La publication de tout contenu par un contributeur vaut garantie par ce dernier à Mediapart que le contributeur est titulaire de tous droits afférents et/ou que le contenu est libre de droit. La responsabilité de Mediapart ne pourra être recherchée à ce titre.

Si une personne, qui avait autorisé à utiliser son image ou une de ses créations, retire cette autorisation, le contributeur devra procéder à toutes mesures utiles pour respecter ses droits. A défaut et si Mediapart en était informé, il pourrait mettre en œuvre toute mesure pour faire cesser cette situation.

Mises en ligne à titre gracieux, ces contributions ne peuvent donner droit à aucune rémunération. Par la publication d'un contenu, le contributeur autorise Mediapart à le reproduire sur tout support, comme précisé dans les Conditions générales de vente. Toutefois, Mediapart s'engage à adresser une demande d'autorisation spécifique en cas d'utilisation d'une contribution dans un ouvrage collectif sur support papier.

• **Echanges privés.** Mediapart met à la disposition de ses abonnés une messagerie permettant des discussions privées, entre abonnés et avec l'équipe de Mediapart. Tout message privé publié sans l'accord des personnes participant à l'échange pourra être supprimé sans préavis.

Modération

La modération s'effectue exclusivement a posteriori.

Mediapart se réserve la possibilité de mettre en valeur, par choix éditorial, après sa publication par le contributeur, tout commentaire, billet, profil, qui sera alors signalé comme recommandé par la rédaction. Dans ce cadre, en vue notamment de l'affichage d'une contribution à la Une, Mediapart s'autorise à en modifier le titre et la présentation.

A l'inverse, Mediapart se réserve le droit de supprimer toute contribution susceptible de contrevenir à la loi comme à la présente charte, ainsi que tout commentaire hors sujet, répété plusieurs fois, promotionnel ou grossier.

Un commentaire ne sera jamais modifié en vue de répondre aux exigences de la charte mais directement supprimé.

L'auteur d'un commentaire supprimé sera prévenu par mail.

Les commentaires répondant à un commentaire supprimé sont susceptibles d'être également supprimés.

Les contributions révélant des propos injurieux, diffamatoires et/ou dénigrant envers un autre abonné, nommément cité ou précisément identifiable, ou un journaliste de Mediapart ou envers l'entreprise Mediapart pourront être supprimées sans préavis, sans préjudice de la mise en œuvre d'autres actions y compris judiciaires.

Un bouton "alerter" est à la disposition de tous, y compris aux personnes non abonnées à Mediapart, pour signaler un contenu perçu comme contrevenant à la présente Charte.

Exclusion

En cas de non-respect répété et avéré de sa Charte de participation, Mediapart pourra être amené à :

- supprimer le référencement des contributions d'un abonné dans les moteurs de recherche externes

- priver un contributeur de ses droits de participation pour une durée d'une semaine.

La suppression des droits participatifs ne pourra être inférieure à une semaine. En cas de récurrence de l'abonné, elle pourra être portée à un mois puis six mois, voire devenir définitive.

En cas de récurrence sous un nouvel identifiant, ces mesures pourront être répétées.

Aucune contrepartie, notamment dédommagement, remboursement ou autres, ne sera due aux abonnés exclus, qui restent libres de mettre fin à leur abonnement, conformément à nos conditions générales de vente.

Réquisition judiciaire

Mediapart, conformément à la législation en vigueur, détient et conserve les données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus publiés par les contributeurs.

Les données susceptibles d'être détenues et conservées par Mediapart sont les suivantes :

- Au moment de la création du compte, l'identifiant de cette connexion ;
- Les nom et prénom ou la raison sociale ;
- Les adresses postales associées ;
- Les pseudonymes utilisés ;
- Les adresses de courrier électronique ou de compte associées ;
- Les numéros de téléphone ;
- Le mot de passe ainsi que les données permettant de le vérifier ou de le modifier, dans leur dernière version mise à jour ;
- Le type de paiement utilisé ;
- La référence du paiement ;
- Le montant ;
- La date et l'heure de la transaction.

Mediapart conserve notamment les adresses IP des utilisateurs lors de leur inscription et lors de leur utilisation des services participatifs.

Ces informations sont susceptibles d'être transmises aux autorités compétentes en cas de réquisition judiciaire, conformément à l'article 6, II de la loi n° 2004-575 sur la Confiance dans l'économie numérique

En revanche, elles ne sont en aucun cas accessibles à l'équipe de Mediapart ni utilisées à d'autres fins, commerciales notamment.

Si vous souhaitez faire parvenir à Mediapart des informations sensibles, vous pouvez utiliser note plateforme sécurisée Frenchleaks.

Droit de réponse

Mediapart permet à toute personne mise en cause l'exercice du droit de réponse, en conformité avec l'article 6, IV, de la loi n° 2004-575 pour la Confiance dans l'économie numérique.

(1) Selon le dernier alinéa de l'article 93-3 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, la responsabilité du Directeur de la Publication ne peut être engagée comme auteur principal s'il est établi qu'il n'avait pas effectivement connaissance du message avant sa mise en ligne ou si, dès le moment où il en a eu connaissance, il a agi promptement pour retirer ce message. Mediapart rappelle qu'il ne procède à aucun contrôle *a priori*

des contributions publiées sous la responsabilité des contributeurs. A l'exclusion du régime prévu par l'article 93-3 de la loi du 29 juin 1982 ci-dessus évoqué, la responsabilité de Mediapart est soumise au régime juridique d'un hébergeur au sens de l'article 6, I-2 de la loi n° 2004-575 pour la confiance dans l'économie numérique. Mediapart peut, en conséquence, être amené à retirer tout message publié par un abonné dont il a connaissance conformément aux conditions mentionnées à l'article 6I-5 de la loi n° 2004-575 pour la confiance dans l'économie numérique, et susceptible d'engager sa responsabilité.

Dossier de Jeannot Ramambazafy également publié dans "La Gazette de la Grande île" du 15 Mai 2019

